



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



IGEDD

INSPECTION GÉNÉRALE
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

RAPPORT A LA COMMISSION SUPERIEURE DES SITES, PERSPECTIVES ET PAYSAGES

Séance du 23 avril 2026

Projet de classement du parc Simon à Augny (57)

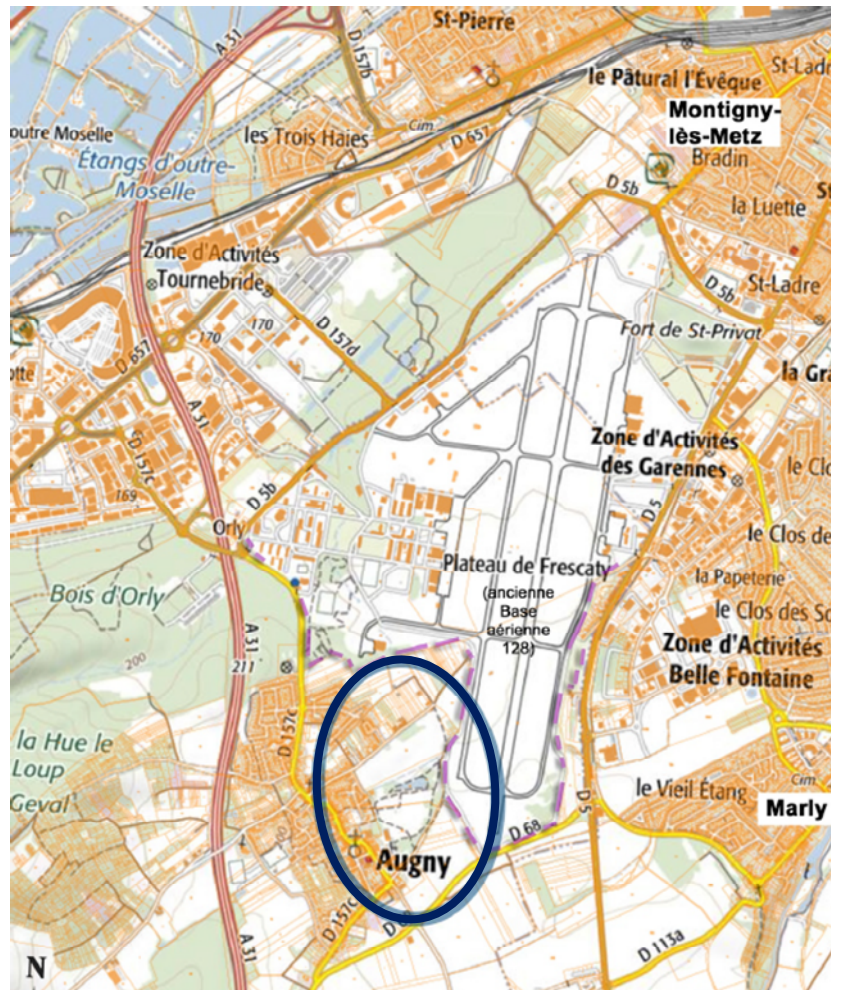
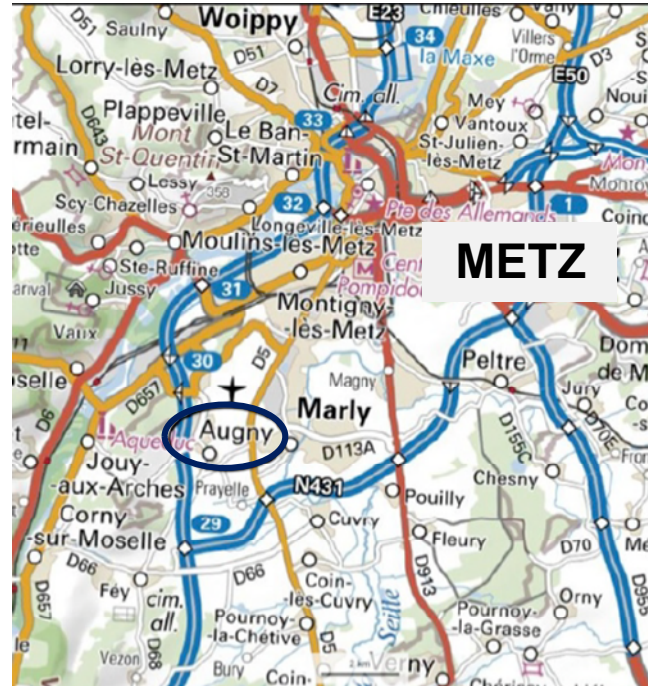
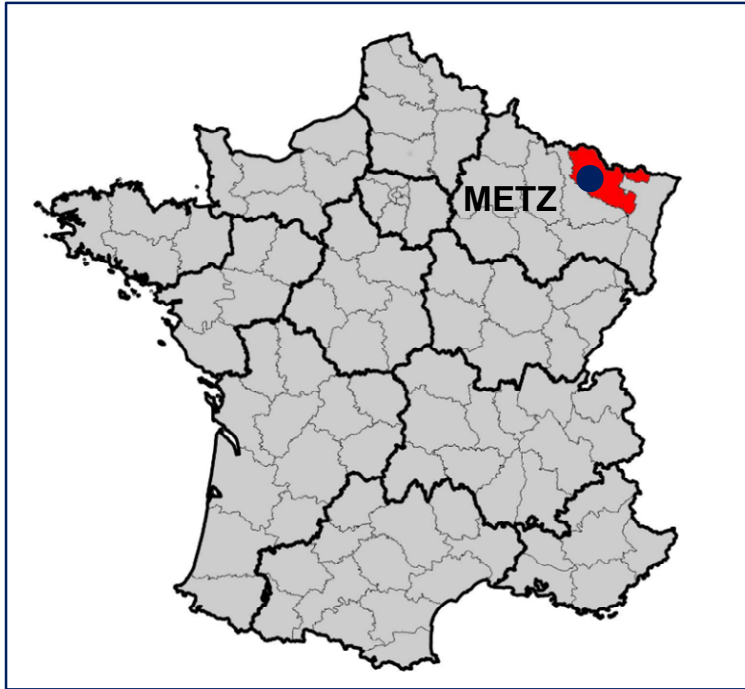
Rapport IGEDD n°013295-02

établi par

Serge Brentrup

Inspecteur général

AVRIL 2026



Le parc Simon dans son environnement, source : dossier étude de pré-classement, Bureau Paysage et Urbanisme de SURGY pour la DREAL Grand-Est et carte IGN.

1. Historique du parc Simon

Le parc Simon est un ancien parc paysager du XIX^e siècle, qui comprend 12 hectares de parc d'ornement à l'intérieur d'un domaine de 24 ha, dont 21 encore préservés. Dans ce site peu à peu effacé après 1914, la commune d'Augny assure depuis 2010 la remise en état de l'étang central, de certains éléments ou « fabriques » (pavillon, déversoir, îles, fontaine, source en rocaille), ainsi qu'une grande boucle de promenade. D'autres vestiges nécessitent une remise en état, dont une cave à fruits en forme de grotte, une glacière, un saut-de-loup, un ancien bain, un pont avec ravin. Le tout est encadré par une trame arborée maintenue en grande partie, dont un hêtre tortillard classé Arbre remarquable de France ainsi que par des plantations nouvelles. Ouvert au public en 2013, ce lieu forme un ensemble, assez rare en Lorraine, de parc à l'anglaise aux larges points de vue et aux petites fabriques du milieu XIX^e siècle (voir page 7 du rapport, plan des vestiges du parc ancien).



Photos du château respectivement en 1910 et 1920, plan du château et de sa cour de ferme sur rue, sur la base cadastrale du plan de 1847, Source : dossier étude de pré-classement, Bureau Paysage et Urbanisme de Surgy pour la DREAL Grand-Est, décembre 2018

La famille Simon était propriétaire du parc de 1800 à 1871. Le premier acquéreur de cette résidence campagnarde est Louis Simon, huilier à Metz. Puis, c'est Louis-Mathieu Simon, l'un de ses quinze enfants, qui organise le parc et crée l'étang (la création est estimée entre 1830 et 1850). Son fils Louis-Emile Simon l'enrichit d'arbres de collections plantés essentiellement entre 1860 et 1875. Le parc est aménagé et enrichi grâce aux grandes pépinières Simon-Louis-Frères de Metz-Plantières, tenues par deux frères de Louis Simon puis par le fils de l'un d'entre eux, horticulteur, Léon Simon (1834-1913).

Très connues, ces pépinières occupent jusqu'à 60 hectares sur la colline de Plantières à Metz et sont spécialisées en arboriculture ornementale. Léon Simon développe principalement les pépinières familiales, dès 1854. Il quitte Metz en 1871 lors de l'Annexion de l'Alsace-Moselle, pour s'installer à Nancy. Il en garde le contrôle en nommant son chef de culture de l'époque, Victor Jouin, directeur des pépinières, tout en dirigeant une grande minoterie nancéenne. En 1871, les banquiers Simon partent à Paris, plusieurs propriétaires se succèdent ensuite sur le site.

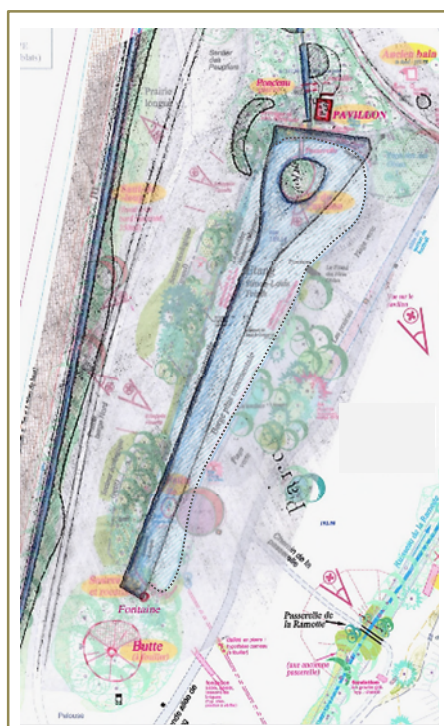
Le domaine est acquis en 1909 par le major Othon Reichmann, retraité de l'armée prussienne, qui crée le perron à colonnes dans la cour d'honneur du château et fait installer l'eau courante. En 1918, à l'armistice, le major Reichmann et sa famille quittent précipitamment le château. La propriété est mise sous séquestre par les autorités militaires françaises, puis les domaines la vendent à un négociant en bois de Nancy. Ce dernier exploite les bois intéressants. Le parc est alors déboisé sans retenue, y compris les arbres de collection.

Dans une ancienne édition du Baedeker, le « Michelin allemand », le parc d'Augny était signalé comme le plus extraordinaire pour ses variétés dans le cadre du Reich d'avant 1914. Des essais d'enquête auprès de quelques « témoins du temps » font état de 600 variétés. On lit aussi que « Vers 1960, deux professeurs de botanique de l'Université de Munich s'étaient présentés au château d'Augny pour identifier dans le parc les espèces rares signalées sur une liste imprimée de 300 noms trouvés dans les archives de l'Université ».

En 1922, le domaine devient la propriété des Pères Oblats : ils y créent une école, construisent une chapelle, ajoutent une grotte et transforment l'ensemble en aire de jeux, verger, pâture et jardin. Certains éléments en pierre des fabriques sont pillés pour servir de carrière. Les pères mentionnent que lors du nettoyage du parc, après les abattages réalisés entre 1918 et 1922, « *l'on ramassa deux grands sacs de plaques d'identité en porcelaine où figuraient le nom des espèces* ». Dans le château, les pères installent une école missionnaire, dit « Juniorat », qui sera plus tard un collège privé catholique, en ajoutant progressivement des ailes autour du corps de bâtiment d'origine. Les pères et leurs élèves internes vivent en semi-autarcie sur le domaine et sa ferme, avec quelques vaches, une écurie, une porcherie, des arbres fruitiers, un rucher, une glacière, l'étang et son bassin à poisson. En 1944, la ferme est entièrement rasée puis reconstruite aux abords du parc. L'entrée principale du côté de la rue de la Libération, l'actuelle cour d'honneur, est alors aménagée en lieu et place de nombreux bâtiments agricoles, étables et ateliers.

En 1955, le parc est amputé de 3 hectares dans sa partie nord-est pour la construction de la base aérienne militaire (BA 128) de Marly-Frescaty en fonctionnement de 1955 à 2012, aujourd'hui propriété de Metz-Métropole. En 1963, un bâtiment neuf est créé du côté du chemin du Glissu (actuel périscolaire) et les dépendances côté cour d'honneur sont aménagées et améliorées. En 1969, l'ajout d'un étage au corps de logis en altère l'équilibre architectural. En 1970 l'école devient le collège Mazenod.

En 2005, les derniers pères Oblats partent pour Strasbourg, le collège étant fermé depuis plusieurs années, l'espace du parc est alors géré en simple espace agricole, les prés sont fauchés ou pâturés. En 2006, la commune d'Augny acquiert les 12 hectares du parc paysager et le bâti. Le château et ses ailes deviennent « l'Ensemble Mazenod », après rénovation. Le corps principal et ses ailes sont dédiés aux associations, au périscolaire, à un foyer pour handicapés (Handas), et depuis sept ans à l'implantation de la mairie d'Augny. La ferme, du côté parc, abrite les services techniques et une salle de sport.



En 2008, les vestiges du parc du XIX^e siècle, presque effacés, sont redécouverts : tracés d'ensemble, mouvements de terrain, grande allée cavalière, étang, plusieurs vestiges de « fabriques » en pierres de taille et rocaillies, massifs boisés dont quelques arbres remarquables et murs d'enceinte du domaine sont conservés - sauf au nord-est du parc (sur l'emprise de la base aérienne).

En 2013, un aménagement est réalisé pour ouvrir le parc au public. L'étang est curé (3 000 m³ de vase sont retirés de l'étang), les ouvrages sont réparés, une boucle d'allée principale est créée. Le pavillon, les îles et les vannes sont remis en état en 2018, ainsi que le secteur source et la fontaine.

Superposition des tracés de l'étang (cadastre de 1847 et tracé actuel), On note sur le plan qui superpose le cadastre de 1847 et le tracé actuel que les limites de l'étang ont changé depuis la création du parc au milieu du XIX^e siècle.

2. Le parc Simon, un parc paysager

Le parc Simon comprend autour du ruisseau de la Ramone un étang, des îles, diverses fabriques (un pavillon d'ornement, une cave à fruits, une glacière, une fontaine maçonnée et rocailles, etc.), un pont en pierre à tambour et un saut-de-loup¹. Dessiné par Paul de Lavenne, Comte de Choulot², le parc témoigne de l'art des jardins de la période romantique. Il forme un ensemble assez rare en Lorraine, de parc à l'anglaise aux larges points de vue et aux petites fabriques du milieu du XIX^e siècle. Entre 1860 et 1875, le parc est enrichi d'arbres de collection par l'un des fils Simon, sous l'influence de ses cousins : les frères Simon-Louis, propriétaires des pépinières messines du même nom et en particulier Léon Simon, fondateur avec Emile Gallé et Lemoine de la Société Centrale d'Horticulture de Nancy. De la collection plantée, environ huit sujets sont toujours présents dans le parc, à savoir : deux hêtres tortillardes « de Rémyilly » (*Fagus Sylvatica Remillyensis*), le chêne de Turner (*Quercus turneri*), un vieux tulipier fastigié (*Liriodendron tulipifera*), deux chênes fastigiés (*Quercus pedunculata fastigiata*), un faux-noyer du Caucase (*Pterocarya caucasica*), un chicot du Canada (*Gymnocladus dioica*) en minces rejets sur souche et le grand sapin Nordmann de l'étang (*Abies nordmanniana*), auxquels s'ajoutent les plus vieux ifs et houx, faisant de ce parc la dernière vitrine des pépinières Simon le plus « complet des établissements d'horticulture de France » et une source d'inspiration pour les artistes de l'Ecole de Nancy. Ces arbres sont aujourd'hui âgés de 160 ans environ et vont poser la question de leur maintien dans une quinzaine d'années environ.

En 1910, 114 espèces d'arbres de collection sont listés pour le parc d'Augny, ce qui constitue l'un des sites les plus fournis du rapport des botanistes allemands. Le parc, enrichi régulièrement par les différents propriétaires, notamment durant l'annexion de 1871, commence à périlcliter à partir de la Première Guerre mondiale. La famille Simon, sous l'enseigne « Simon-Louis frères », représente une dynastie de maîtres jardiniers qui se sont exprimés en Europe à la fois dans l'histoire de l'agriculture ornementale, de la pomologie³, de la botanique, de la graineterie, mais également dans l'histoire de l'art des jardins.

Le parc initial formait un ensemble de 24 ha, dont 15 de parc paysager et 9 de champs, au nord. Les neuf hectares de champs ont été mis en culture par les pères Oblats, qui en sont encore les propriétaires et exploitants aujourd'hui. En cas de vente de cette parcelle, la commune se portera acquéreur (le terrain est non constructible dans le PLU - zone A). Depuis 2013, près de 30 arbres ont été ajoutés amenant le total à 190 arbres et 850 arbustes plantés.



Hêtre tortillard de Rémyilly (âge estimé à 160 ans), photo SB avril 2021

¹ Fossé que l'on fait au bout d'une allée, à l'extrémité d'un parc ou d'un jardin, pour en défendre l'entrée sans borner la vue.

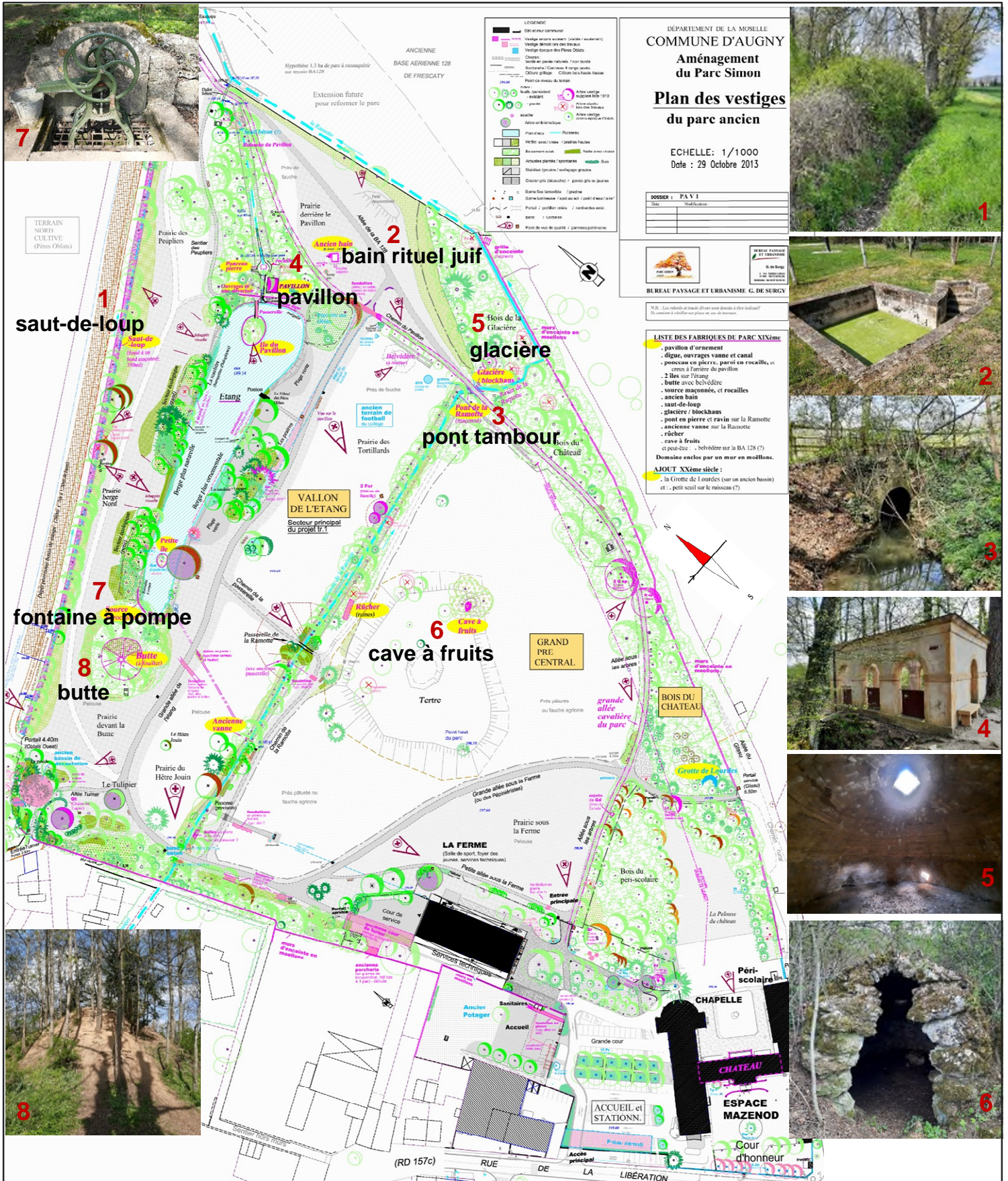
² Paul de Lavenne, Comte de Choulot : un des plus grands paysagistes du XIX^e siècle, bien que son nom soit peu connu du grand public. Connaisseurs et initiés le considèrent comme un homme d'exception qui compte à son actif plus de 280 parcs et jardins réalisés avec méthode et passion.

³ Branche de l'arboriculture fruitière qui traite de la connaissance des fruits par leur description, identification, classification.

Un parc recomposé

Après des études préalables en 2008 et 2009, la commune d'Augny lance un premier aménagement du site de 2011 à 2013 avec une équipe de quatre concepteurs : un paysagiste-concepteur mandataire (bureau paysage et urbanisme Gwénaëlle de Surgy), un spécialiste en renaturation de plan d'eau, une agence d'architectes pour le bâti (pavillon, passerelles, sanitaires) et un dendrologue⁴. En date du 18 octobre 2012, le conseil municipal d'Augny, présidé par le maire de la commune, François Henrion, réélu en 2026, demande « *l'inscription du parc dans son ensemble sur la liste indicative des sites naturels nationaux à classer* », dans le but de « *protéger ce parc et le transmettre aux générations futures avec des richesses écologiques, patrimoniales, historiques et culturelles* ». La demande est votée par le Conseil municipal à l'unanimité. Le premier aménagement se concentre sur certaines parties du parc, à savoir : le vallon de l'étang avec le pavillon et l'île, la boucle de promenade principale, le nettoyage de certaines fabriques, l'apport de mobilier de base et une série de plantations, ainsi que l'entrée devant la ferme, et la grande cour, sans oublier la mise en place d'une gestion des arbres existants qui devrait aboutir prochainement à un cahier de gestion.

⁴ Scientifique chargé de la classification des arbres et des végétaux ligneux.



Plan des vestiges du parc ancien, source : dossier étude de pré-classement, Bureau Paysage et Urbanisme de Surgy pour la DREAL Grand-Est, décembre 2018 et photos SB avril 2021

En 2018, le secteur de la source de l'étang est reconstitué avec un habillage de rocailles et une fontaine. Le grand pré central de trois hectares est maintenu en l'état, de même que le saut-de-loup en limite nord-ouest, le fond du côté de la base aérienne et la cour d'honneur du château. Comme le souligne explicitement l'étude du Bureau Paysage et Urbanisme de Surgy, le choix de la commune n'est pas de « *réhabiliter un parc historique à l'identique, jugé trop effacé, mais d'évoquer son ambiance, d'y créer des tracés harmonieux, de reconstituer une partie des collections d'arbres, ainsi que de maintenir les vestiges et les fabriques existants, tout en accueillant les visiteurs* ».



Curage de l'étang et installation d'une passerelle entre l'île et le pavillon de thé, photos Bureau Paysage et Urbanisme de Surgy en 2013

Le tracé originel n'a donc pas été respecté, « *par manque d'archives attestant de la véracité du tracé* »⁵. Le nouveau tracé a privilégié l'accessibilité à toute personne, y compris en situation de handicap et forme une boucle qui permet de revenir à l'entrée principale au niveau du parking VL devant l'aile ouest du château.

Le parc est piétonnier, en accès libre, fréquenté par les habitants de la commune, des communes voisines, de Marly (ville mitoyenne de 10 000 habitants) ainsi que par les résidents du foyer Handas qui occupent une partie du château. Le parc est considéré comme un « *espace vert de qualité* » avant que d'être reconnu pour son caractère de parc romantique par les visiteurs. La signalétique est encore limitée et les fabriques sont actuellement visibles, car elles ont été dégagées récemment de la végétation (glacière, caves à fruits).

L'entretien du parc est réalisé par les ateliers municipaux de la commune d'Augny. Un quart du pré est traité en prairies hautes écologiques, fauchées une fois par an, favorables à la petite faune, et la moitié du pré est pâturé. Une gestion fine des végétaux commence à se mettre en place, en recherchant un équilibre entre plantes apportées et plantes spontanées, le tout sans traitement pesticide.

La commune souhaite une évolution du Parc en « *respectant des principes généraux de parc à l'anglaise tout en les adaptant à la situation actuelle et avec des interventions progressives* ».

Les plantations mêlent espèces locales et espèces de collection, sans esprit d'arboretum. Le mobilier, quant à lui, mélange barrières en bois pour les entrées, clôtures de style « *campagnard anglais* » et style contemporain pour les corbeilles et l'éclairage de la cour en métal ajouré. Les grands arbres du parc sont majoritairement vieillissants (le grand hêtre à côté du pavillon est tombé en 2017), beaucoup d'arbres ont été coupés au début des années 2020, notamment le long de l'étang.

La requalification du parc représente un investissement important pour la commune et une charge non négligeable pour son entretien. De 2010 à 2013, le chantier d'ouverture du parc au public a coûté environ 1 000 000 Euros H.T. de travaux, dont le curage de l'étang, les grandes allées, les réseaux, etc. Entre 2014 et 2021, la commune a consacré 350 000 euros pour redonner progressivement au parc un état sanitaire satisfaisant et l'ouvrir au public. Les derniers recensements font état de 100 000 visiteurs/an, ce qu'il faut relativiser, car les compteurs installés fonctionnent pendant les événements (chasse aux œufs, événements culturels, etc.) sans distinction des aller-retours des visiteurs au sein du parc (entrées/ sorties). Le parc ancien a été maintenu en secteur spécifique NE dans le PLU⁶ à l'exception du champ cultivé (propriété des pères Oblats), au nord-ouest en zone agricole (A).

⁵ *Propos recueillis en mairie lors de l'entretien du 21 avril 2021 avec les élus et la chargée d'études du projet.*

⁶ *Zone NE spécifique : « secteur du parc de Mazenod », où ne sont autorisées que les constructions liées à des parcs publics, jardins et espaces verts, ou des terrains de jeux et de sport pour les enfants.*



Vues du parc respectivement : (1) la passerelle sur l'étang, (2) l'île et le pavillon d'ornement sans reconstitution de sa toiture à quatre pans, (3) l'entrée nord dite de la « maison rouge » (ancienne maison de gardien), (4) les interventions artistiques des frères Perrin, sculpteurs, en 2013 maintenues sur site par la mairie, photos SB, avril 2021

La commune d'Augny est à l'origine de la demande de classement dans un souci de protection à long terme et d'une reconnaissance des travaux entrepris depuis une quinzaine d'années. La commune est non seulement consciente que le classement demandé au titre de la loi de 1930 sur les sites pour son parc générera un regard de l'Etat, mais est particulièrement demandeuse d'être accompagnée.

3. La modification du PLU liée à la problématique de l'entrepôt logistique Amazon

L'emprise de l'ancienne base de l'armée de l'air française désaffectée depuis 2012 et renommée plateau de Frescaty en 2015, sur le ban communal d'Augny, appartient aujourd'hui à Metz-Métropole et sert de centre d'entraînement aux joueurs du football-club de Metz depuis 2019.

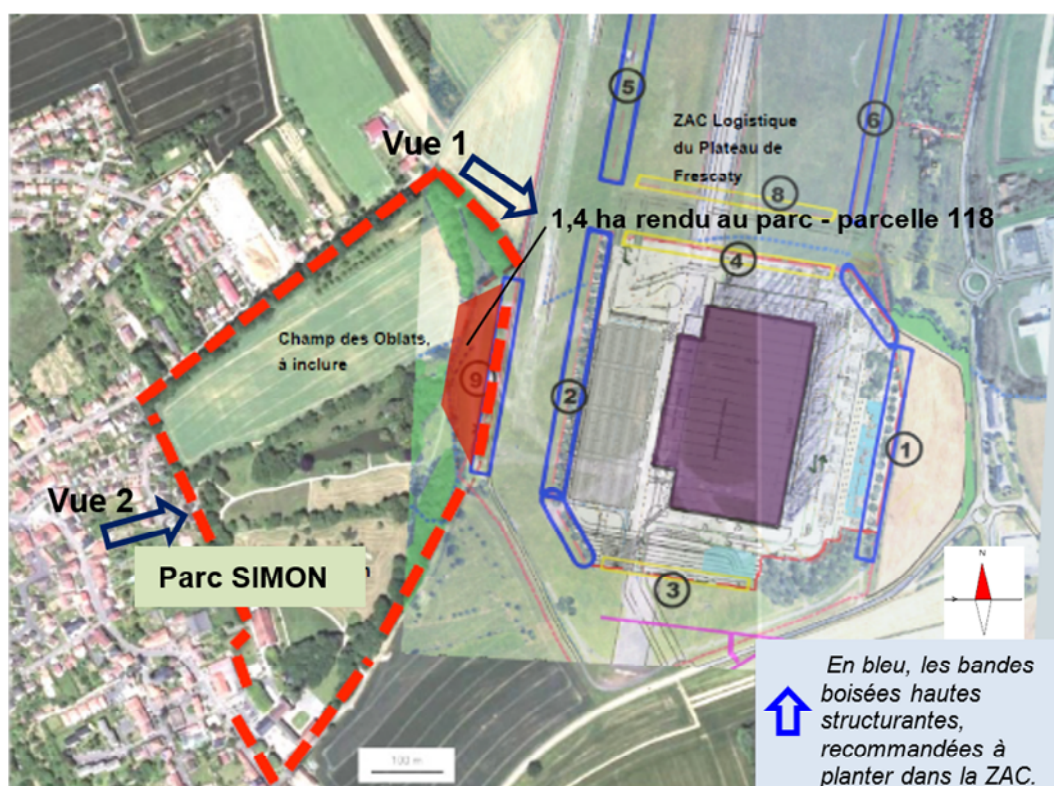
Sur ce plateau, la métropole a porté différents projets dont un entrepôt logistique de très grande ampleur pour l'entreprise américaine de commerce en ligne Amazon sur la parcelle contiguë au parc. 1,4 ha de cette parcelle ont été transférés à la commune d'Augny pour redonner de la cohérence à la limite est du parc.

Cette acquisition de la parcelle par la commune d'Augny s'est faite à l'euro symbolique dans le cadre des négociations avec l'entreprise Amazon et des compensations inhérentes obtenues par la commune sur la parcelle 118, son mur, et sa bande boisée intérieure, mais aussi :

- sur la renaturation du ruisseau de la Ramotte par Metz-Métropole sur la parcelle (on y trouvait auparavant un canal rectiligne pour les 2/3 du linéaire, puis le début du busage sous la base pour 1/3, avec un gros ouvrage béton). Le tracé a été assoupli, les berges adoucies et quelques baliveaux plantés ;
- dans le schéma de création de la ZAC, avec des aménagements tels que la création d'un « couloir vert » de 100 mètres de large environ à vocation agricole, sans bâtiment d'activité, entre le nouveau mur du parc et la limite des clôtures d'activités ;
- sur les taxi-ways et les alvéoles au sol béton de l'ancienne base aérienne, afin qu'ils soient totalement démolis et non pas seulement recouverts, de façon à recréer un sol agricole ;
- sur l'implantation de la limite avec les zones d'activité avec de grands merlons en terre végétale du site, de 24 mètres de large et de 2 à 3 mètres de haut, plantés d'un boisement linéaire comprenant de grands arbres et des arbustes, à cheval sur le terrain de Metz-Métropole et sur la plate-forme, la clôture passant en sommet de merlon. Cet écran, à mi-chemin entre le parc et le bâtiment logistique en adoucira la vision à moyen terme et complètera l'effet de la ligne boisée intérieure à la parcelle 118 - à noter que l'aménagement intérieur de la parcelle n'est pas terminé (Il s'agit d'un projet ultérieur de la commune pour épaissir la limite boisée et requalifier les lieux dans l'esprit du parc).

Rappelons que l'aspect du plus grand entrepôt logistique de France destiné à alimenter le Grand-Est et le Benelux (300 m de long, 150 m de large et 23 m de hauteur) avait été modifié à la demande expresse de Metz-Métropole et de la commune d'Augny, notamment sur son architecture et sa modénature (couleur du bardage : camaïeu de gris moyens et non plus blanc, tel que prévu initialement).

La commune est demandeuse d'un accompagnement des services de l'Etat pour la remise en état de la parcelle transférée qui réintégrera le giron du parc après en avoir été retirée en 1955. Toutefois, comme nous le montre le plan cadastral de 1847 (en page 3), l'entrée originelle depuis la ville de Metz n'existe plus et n'est plus d'actualité : la composition de cette partie retrouvée devra donc être adaptée pour s'intégrer au nouveau dessin du parc, au parcours qui le jalonne et à l'usage actuel. Rappelons qu'il n'y a, en l'état actuel, aucune servitude d'utilité publique inhérente aux lois de 1913 et de 1930 sur la commune (pas de monuments historiques, pas de sites classés ou inscrits).





Plan du périmètre du site classé proposé avec projet mitoyen de l'entrepôt Amazon et photos de l'entrepôt prises depuis le parc avant plantation de la bande boisée prévue. Source : dossier étude de pré-classement, Bureau Paysage et Urbanisme de Sury pour la DREAL Grand-Est, décembre 2018 et photos SB, avril 2021.

4. Le projet de classement soumis à l'enquête publique

L'enquête publique a été ouverte par arrêté préfectoral du 9 octobre 2025 et s'est déroulée du 3 novembre au 5 décembre 2025. Elle a été confiée à Monsieur André L'Huillier, commissaire enquêteur. Un dossier d'enquête et un registre ont été mis à disposition du public en mairie d'Augny. Le dossier était également consultable sur le site de la préfecture de Moselle.

L'avis d'ouverture a été affiché sur les panneaux d'affichage officiels de la commune et en différents points du site. Il a également fait l'objet de parutions dans « Le Républicain Lorrain » et « Les Affiches d'Alsace et de Lorraine ». Le commissaire enquêteur a effectué trois permanences en mairie de d'Augny où il a reçu deux personnes. Cinq avis, tous favorables au projet de classement, ont été enregistrés émanant de particuliers. Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable avec deux recommandations au projet de classement le 18 décembre 2025. Il recommande de mettre en place une politique d'entretien et de protection de la lisière boisée et de procéder au traitement du problème d'écoulement des eaux de la Ramotte au-delà du parc.

Concernant la gestion de la lisière boisée, la DREAL a indiqué qu'elle accompagnera la commune et les propriétaires et que la commune a été sensibilisée pour mettre en œuvre une réglementation spécifique dans le cadre d'un document d'urbanisme. Par ailleurs, la commune a indiqué son intention de procéder à l'acquisition de la parcelle agricole jouxtant le site afin de la préserver.

Concernant le ruisseau de la Ramotte, la DREAL a indiqué la nécessité d'une reprise des travaux afin que le cours d'eau retrouve son régime initial.

La commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) de Moselle du 5 février 2025 a émis un avis favorable à l'unanimité.

Les consultations des différents services, organismes et collectivités ont été effectuées.

La Direction départementale des territoires de la Moselle a émis un avis favorable en date du 2 octobre 2025. La DRAC Grand-Est et l'Udap de la Moselle, sollicités, n'ont pas émis d'avis.

Le Conseil départemental de Moselle a également exprimé son avis favorable le 5 septembre 2025. Metz Métropole ainsi que la Région Grand Est, sollicitées, n'ont pas émis d'avis.

Le conseil municipal d'Augny émis un avis favorable unanime par délibération du 9 septembre 2025.

5. Les critères

Je propose à votre commission de retenir le critère pittoresque pour ce site,

Le parc Simon a gardé en effet une ambiance harmonieuse, malgré toutes les évolutions qu'il a subies. Les fabriques, certes de taille modeste, ont été remises à jour : le pavillon forme un point d'appel sur l'étang, une fausse grotte à stalactites servant de cave à fruits a été dégagée de la végétation de même que le bain rituel juif et la fontaine en tête d'étang avec une pompe à chapelet.

Les parcs paysagers à l'anglaise déjà connus à l'époque ainsi que les premiers parcs romantiques en France, ont pu inspirer le concepteur du parc, Paul de Lavenne de Choulot, bien qu'aucun plan ne soit connu à ce jour (on ne dispose que du cadastre de 1847). La qualité des tracés et des vallonnements dessinés et réalisés avec art lors de la création initiale par le paysagiste confère au parc Simon une qualité paysagère, picturale et pittoresque indéniable. Certaines parties du parc sont clairement « *dignes d'être peintes* », pour reprendre l'étymologie du mot pittoresque, notamment aux abords de l'étang dont les dix années depuis le début des travaux de recomposition ont d'ores et déjà laissé une patine bénéfique au paysage.

Les trois autres critères (artistique, historique et scientifique) ont été étudiés mais n'ont pas été retenus. Ils sont ci-après développés :

Le critère artistique

Le parc a longtemps été fermé au public, il y a, de fait, très peu de photographies et peu d'archives connues de la famille Simon ou des pères Oblats, bien qu'il ait certainement bénéficié des influences de la culture artistique de l'époque de son développement, on peut penser à celles de William Turner, du japonisme, de Monet ou des impressionnistes. Même si les végétaux ont été mis en scène dans le parc paysager reconstitué pour y recréer des tableaux ou des compositions visuelles, à partir de points de vue choisis, ce critère ne peut être retenu, car le lieu n'est ici associé à la vie ou à l'œuvre d'aucun artiste connu ou à l'initiative d'un courant artistique, de façon avérée.

Le critère historique

Le parc Simon est un témoignage de l'évolution historique d'un parc du milieu du XIX^e siècle, complété jusqu'en 1870. Valorisé lors de l'annexion de l'Alsace-Moselle, grâce notamment à des propriétaires allemands férus de botanique, il a été dégradé en 1922 lors du retour à la France avec l'acquisition par les pères Oblats qui maintinrent les bosquets, les arbres et les vestiges anciens : de nombreuses petites fabriques sont encore présentes et l'on devine des tracés d'époque partiellement lisibles, bien que le tracé originel n'ait pas été respecté en l'absence d'archives attestant de la véracité du tracé.

L'étude fait clairement apparaître un parc dans « *un état non achevé, mais au début d'une renaissance.* », comme l'écrit la chargée d'études.

Si le parc Simon a contribué à la création d'un des paysages remarquables de l'histoire de la Lorraine, sa dégradation à la fin de la première guerre mondiale et son état actuel de parc recomposé ne peuvent justifier d'un critère historique.

Le critère scientifique

On dénombre actuellement une centaine d'espèces d'arbres, ce qui est important mais bien inférieur à ce qu'on y trouvait vers 1860 où la collection pouvait être comparée à celle du parc des Buttes Chaumont ou du Jardin des Plantes à Paris, parcs sensiblement de la même taille et avec le même intérêt pour les végétaux rares. Les plantes de la collection du parc initial, qui n'a pas été pensée dans une démarche scientifique, sont extrêmement rares aujourd'hui (environ 8 sujets ont survécu sur les 114 initiaux). On dénombre notamment une essence exceptionnelle : le « *hêtre tortillard* » classé « *Arbre remarquable* » par l'association A.R.B.R.E.S⁷ en 2011. Le « *grand chêne de Turner* » a également été étudié en 2013, mais n'a pas été retenu. L'objectif de la commune n'est pas de reconstituer un arboretum, bien qu'une quinzaine d'espèces de la liste de 1910 soient déjà réintroduites et que des thèmes particuliers (chênes semi-persistants ou espèces fastigiées) commencent à apparaître. L'intérêt scientifique n'égale ni ne dépasse ici la valeur esthétique de ce parc.

6. Le périmètre retenu

Le périmètre proposé, s'il peut interroger de prime abord, notamment par l'inclusion du champ des pères Oblats au nord du parc paysager, est cohérent. Lorsque l'on appréhende le parc depuis l'entrée principale, en quittant le parking au pied du château, on lit le paysage sans dissociation possible du parc et du champ. En effet, le champ, à l'origine une prairie pour nourrir le bétail, a été associé au parc dès sa création et constitue une seule et même propriété. Le saut-de-loup qui sépare les deux parcelles atteste de cette liaison. De 1922 à 1955, les pères Oblats l'ont cultivé pour leur besoin particulier, du blé y est aujourd'hui semé annuellement.

Quant à la parcelle en cours de rétrocession dans le cadre de l'implantation du dépôt logistique Amazon, elle va permettre de se rapprocher du périmètre originel du parc et d'en achever l'aménagement au nord-est.

⁷ Association A.R.B.R.E.S : Arbres Remarquables : Bilan, Recherche, Études et Sauvegarde, créée en 1994.

Le périmètre proposé au classement se rapproche au mieux du périmètre initial du domaine Simon, tout en s'adaptant aux activités qui ont empiété sur son emprise originelle et les nouveaux découpages parcellaires. Il suit le mur de clôture historique, là où il existe encore.

La surface proposée s'étend ainsi sur 22 hectares et 7 750 ares. Il se trouve entièrement sur le ban communal d'Augny et comprend en section 4, les parcelles 3, 4, 5, 6, 9, 11, 13, 15, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 23 (soit la section 4 en entier) et en section 14, la parcelle 118.

7. Les orientations de gestion

Les enjeux pour l'avenir du parc sont développés ci-après, ils constituent la base d'un plan de gestion sur le parc :

- poursuivre en continu les travaux sur le végétal, entretien et replantations dans un plan de gestion du patrimoine arboré dédié, suivis par un paysagiste pour respecter le caractère du futur site classé et encadrées par les services techniques pour assurer un entretien adapté.
- poursuivre les travaux sur les fabriques, en priorisant l'entretien des fabriques déjà restaurées puis la rénovation de nouvelles fabriques ;
- conserver ou restaurer une lisière qui préserve l'effet « d'écrin », sur tout le pourtour du site. En particulier, autour de la parcelle cultivée où la lisière est fragilisée. Poursuivre les travaux (suivi, enrichissement) sur la lisière est qui expose la zone d'activités aux regards ;
- renforcer l'identité du site et améliorer davantage son image, en lui offrant des aménagements et des mobiliers de styles homogènes, non standardisés, adaptés à sa singularité, tout en permettant l'accueil du public dans de bonnes conditions ;
- soigner les modifications apportées aux éléments bâtis (château, ferme), dans le but d'améliorer leur intégration dans les vues ;
- faire connaître, valoriser le site en poursuivant et multipliant les actions de communication et l'organisation d'événements sur le site.

8. Conclusion

Une grande partie du parc a retrouvé un aspect pittoresque et romantique et bénéficie aujourd'hui de l'échelle du site, plutôt rare pour un parc proche de l'agglomération messine. Son aspect actuel est certes hétérogène. Certaines parties du parc n'ont pas encore été aménagées, vu son étendue. Sans l'acquisition de douze hectares par la commune d'Augny en 2006 et les travaux réalisés, ce parc aurait certainement été effacé. Les nombreuses plantations réalisées et les tracés recréés ont réussi à lui redonner vie et à restaurer son caractère pittoresque originel. Un dessin harmonieux, des points de vue sur les fabriques et des mises en scène originales y contribuent. La qualité des tracés lors de la création initiale par le paysagiste Paul de Lavenne de Choulot au milieu du XIX^e siècle confère au parc Simon une qualité paysagère, dont le seul critère pittoresque est à retenir.

Enfin la proximité de la zone d'activités du plateau logistique qui accueille désormais la plateforme logistique Amazon pourrait altérer sa tranquillité, notamment avec un trafic estimé à 500 camions/jour, mais les compensations attendues dans le cadre de l'installation du géant américain ont été obtenues (déviation des camions qui ne traversent pas le centre de la commune d'Augny, reconstitution du mur d'enceinte du parc, reboisement le long du parc, etc.).

Je suis donc favorable au projet de classement du « parc Simon », sous cette appellation.

Serge BRENTRUP





Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement Grand Est

Samantha Philippe
Tél : 03 87 62 01 62
Mél : samantha.philippe@developpement-durable.gouv.fr
Réf : SEBP/PSP/SP/CJ-26-

Metz, le 13 FEV. 2026

Le préfet de la Moselle

à

Monsieur le Ministre de la Transition
Écologique et de la Cohésion des Territoires
DGALN – Sous-direction de la qualité du
cadre de vie - Bureau des Sites
92055 La Défense Cedex

Objet : Transmission du dossier de classement du site du Parc Simon (commune d'Augny) en vue de son classement au titre des articles L.341-1 à L.341-22 du code de l'environnement

PJ : dossier de demande de classement

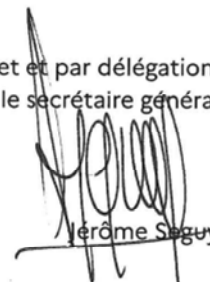
Je vous prie de trouver ci-joint le dossier relatif à la proposition de classement du Parc Simon sur la commune d'Augny, en Moselle.

Ce projet a été soumis à enquête publique du 3 novembre au 5 décembre 2025. Dans ce cadre, il a reçu un avis favorable du commissaire enquêteur. Il a été présenté en commission départementale de la nature, des paysages et des sites de la Moselle le 5 février 2026 et a reçu un avis favorable de la commission.

Afin de poursuivre la procédure de classement, je vous transmets ce dossier dans la perspective d'une présentation en commission supérieure des sites, perspectives et paysages.

Les services de la DREAL restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général



Jérôme Seguy



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature**

Paris, le

*Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages
Sous-direction de l'urbanisme réglementaire
et des paysages
Bureau des sites et espaces protégés*

**La ministre de la transition écologique, de la
biodiversité et des négociations internationales
sur le climat et la nature**

à

Monsieur le chef du service de l'inspection
générale de l'environnement et du
développement durable

Section habitat, aménagement et cohésion
sociale

Mission d'inspection générale des sites et
paysages

Vos réf. :

Affaire suivie par : Vanina Browaëys

vanina.browaëys@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 01 40 81 32 44

Objet : Projet de classement du Parc Simon (département de la Moselle)

PJ : Courrier du préfet en date du 13 février 2026 et dossier transmis par la DREAL

L'instruction au niveau local du projet de classement au titre des sites du Parc Simon dans le département de la Moselle est achevée.

Ce projet concerne la commune d'Augny ainsi que deux propriétaires privés. Le site proposé au classement couvre une superficie de 22 ha et 7750 a. La commune s'est prononcée favorablement au classement et les deux propriétaires privés ont accusé réception de la notification d'ouverture de l'enquête publique sans émettre d'avis. En outre, les positions recueillies auprès des différents acteurs lors de la phase de consultation sont favorables au projet.

A la suite de l'enquête publique qui s'est déroulée du 3 novembre au 5 décembre 2025, le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable assorti de deux recommandations le 18 décembre 2025. La commission départementale de la nature, des paysages et des sites de la Moselle a également rendu un avis favorable à l'unanimité le 5 février 2026.

Le dossier m'a été transmis par le préfet de la Moselle en vue de la consultation de la commission supérieure des sites, perspective et paysages. Je vous prie en conséquence de bien

ecologie.gouv.fr

Tour Séquoia

92055 La Défense CEDEX - Tél. : 01 40 81 21 22 - <https://www.ecologie.gouv.fr/contact>

1 / 2

vouloir désigner un membre de l'inspection générale des sites et paysages afin de rapporter ce projet de classement devant la commission. Son examen est envisagé lors de la session du 23 avril 2026.

Pour la ministre et par délégation,
L'adjointe à la sous-directrice de l'urbanisme réglementaire et des paysages

Coralie LE-
BESCONT
coralie.le-
bescont

Date :
2026.03.17
15:52:28
+01'00'